



Fin de droits et report retraite

Par **sophie69790**, le **29/05/2011** à **09:07**

Bonjour,

Au chômage suite à reupture conventionnelle de contrat, mes fins de droits assedic auraient dû correspondre à mon droit à la retraite en mars 2012.

Suite à la réforme, ce droit est prolongé de 8 mois.

En mars 2012 je serai en fin de droits assedic, et le pôle emploi me dit que je n'aurai droit qu'au RSA le temps qu'il me reste avant la retraite ?

Est-il prévu autre chose ? Quelles démarches dois-je faire ?

Merci d'avance.

Par **Cornil**, le **30/05/2011** à **22:44**

bonsoir sophie

pour répondre précisément à ta question, il me faudrait:

- Ton âge

- tes trimestres validés au niveau Sécu et éventuellement les enfants que tu as eus et élevés au moins 9 ans

- La date de début d'indemnisation ASSEDIC et la durée de celle-ci.

A+ sans doute

Par **sophie69790**, le **31/05/2011** à **08:01**

Bonjour,

J'ai eu 59 ans en mars 2011.

J'ai eu 2 enfants.

J'avais tous mes trimestres demandés lors de la dernière évaluation de la cram (164 si ma mémoire est bonne).

Début des prestations assedic : juin 2009

Ces prestations devaient faire le "joint" pendant 3 ans et la retraite prendre le relais (calcul fait par mon employeur lors de la rupture conventionnelle de contrat, et avant les réformes bien sûr)

Merci d'avance

Par **Cornil**, le **31/05/2011 à 14:28**

Bonjour Sophie

Effectivement tu es touchée par la réforme, qui te fera partir à 60 ans et 8 mois, soit au 1er octobre 2012.

Les allocations chômage ARE ne devraient t'être versées que jusqu'en mai 2012, manquera 4 mois, car le maintien des ARE jusqu'à l'âge de la retraite ne se fait actuellement qu'à partir de 61 ans.

Dans des cas comme le tien, il y avait l'AER pour faire la soudure, celle-ci avait été supprimée, puis rétablie 2 fois "provisoirement" pour un an, mais on attend toujours un éventuel rétablissement pour 2011, qui ne se profile pas vraiment à l'horizon (le décret de rétablissement pour 2010 datait du 6 mai!)

voir <http://vosdroits.service-public.fr/F13929.xhtml>

Bon, mais en 2012, on votera! Et dans les "20 propositions" du PS, il y a le retour de l'âge légal de la retraite à 60 ans...

Sinon, il y a la possibilité de prendre un "petit boulot" à temps partiel, qui aura comme conséquence de diminuer le nombre d'ARE versées par mois, et de prolonger donc leur service.

Bon courage et bonne chance.

Par **sophie69790**, le **10/06/2011 à 08:08**

Merci pour ta réponse claire et précise.

Il faudra donc que je me trouve un job au printemps prochain, mission assez difficile quand on habite en pleine zone rurale !

Encore merci.*